

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 19 mars 2024

L'an deux mille vingt-trois, le dix neuf mars à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Philippe ARIES.

Date de convocation : 14/03/2024

Nombre de Membres en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Secrétaire de séance : Eric FAUSSURIER

Tableau de présences et pouvoirs			
Noms des conseillers	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIRS A
Philippe ARIES	X		
Eric FAUSSURIER	X		
Didier BRUNEL	X		
Marie-Agnès ACHAINTE	X		
Sébastien SOUTRENON	X		
Isabelle DURAND	X		
Marie-Claude FOREST	X		
Catherine BRUNETON	X		
Catherine LIROLA	X		
Marie-Christine FEUILLATRE	X		
Yves MEILLER		X	Didier BRUNEL
Magali ARNAUD	X		
Christian PEILLON	X		
Jean-Michel VALLOT	X		
Emmanuel MARILLIER	X		

Approbation du compte rendu du 20 février 2024

Sans observation, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### DELIBERATIONS :

#### 🚦 **Approbation des comptes de gestion 2023**

Budgets : général, assainissement, chaleur. Les membres présents approuvent à l'unanimité.

#### 🚦 **Approbation des comptes administratifs 2023**

Après présentation par Mme Catherine LIROLA, Mr Eric FAUSSURIER fait procéder au vote des comptes administratifs des différents budgets : budget général, assainissement, chaleur

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Nombre de membres en exercice  
Nombre de membres présents  
Nombre de suffrages exprimés  
VOTES Pour  
Date convocation

N° d'Ordre :

Séance du **19 mars 2024**

Monsieur Philippe ARIES, Maire, quitte la salle.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Eric FAUSSURIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Philippe ARIES, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultat 2022	483 290.52					
Affectation Section INV	-150 000.00					
=	333 290.52					
<b>Résultat Reporté Exercice N-1</b>		333 290.52		19 860.78	0.00	353 151.30
<b>Opération de l'exercice</b>	729 395.51	821 092.33	151 967.44	231 302.62	881 362.95	1 052 394.95
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>91 696.82</b>		<b>79 335.18</b>		<b>171 032.00</b>
<b>TOTAUX Exercice + Report N-1</b>	729 395.51	1 154 382.85	151 967.44	251 163.40	881 362.95	1 405 546.25
<b>Restes à Réaliser</b>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	729 395.51	1 154 382.85	151 967.44	251 163.40	881 362.95	1 405 546.25
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE</b>		424 987.34		99 195.96		524 183.30

<b>COMPTE ANNEXE POUR LA VENTE DE CHALEUR</b>						
Libellé	Fonctionnement	Investissement	Ensemble			
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
<b>Résultat Reporté Exercice N-1</b>		1.27				
<b>Opération de l'exercice</b>	27 602.35	27 603.50				
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		1.15				
<b>TOTAUX</b>	27 602.35	27 604.77				
<b>Restes à Réaliser</b>	0.00	0.00				
<b>TOTAUX CUMULES</b>	27 602.35	27 604.77				
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE</b>		2.42				

<b>COMPTE ANNEXE POUR L'ASSAINISSEMENT</b>						
Libellé	Fonctionnement	Investissement	Ensemble			
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultat 2022 :	187 098.87					
Affectation Section INVEST	0.00					
=	187 098.87					
<b>Résultat Reporté Exercice N-1</b>		187 098.87		124 484.75	0.00	311 583.62
<b>Opération de l'exercice</b>	108 143.89	106 079.26	70 299.09	92 066.00	178 442.98	198 145.26
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	-2 064.63			21 766.91		19 702.28
<b>TOTAUX Exercice + Report N-1</b>	108 143.89	293 178.13	70 299.09	216 550.75	178 442.98	509 728.89
<b>Restes à Réaliser</b>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	108 143.89	293 178.13	70 299.09	216 550.75	178 442.98	509 728.89
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE</b>		185 034.24		146 251.66		331 285.90

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de r

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signés au registre des délibérations : MM.

Éric FAUSSURIER - Yves MEILLER - Marie-Agnès ACHANTRE - Marie Claude FOREST - DURAND Isabelle - Emmanuel MARILLIER - Didier BRUNEL - Catherine BRUNETON - ARNAUD Magali - FEUILLATRE Marie Christine - SOUTRENON Sébastien - VALLOT Jean Michel - Catherine LIROLA - Christian PEILLON

Pouvoir

Le Président de Séance  
Éric FAUSSURIER

Ces comptes sont approuvés à l'unanimité des présents

### Affectation des résultats 2023

L'assemblée décide d'affecter les excédents de fonctionnement comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
BUDGET GENERAL	274 987.34 €	150 000 €
ASSAINISSEMENT	185034.24 €	
CHALEUR	2.42 €	

## **Adhésion contrat groupe CDG42 assurances risques statutaires**

Le Maire rappelle que la commune de Roisey a par la délibération n°2019-01-02 du 30 janvier 2019 mandaté le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire afin de négocier en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ou des textes précédents le code et non encore codifiés et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986, un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge en vertu des dispositions légales et réglementaires. Cette convention prenant fin le 31 décembre 2023, il est nécessaire de la renouveler.

Le maire présente la proposition de taux faite par le prestataire. Le conseil municipal choisit les suivants :

6.26 % pour les agents affiliés à la CNRACL (tous risques avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire.

0,99 % pour les agents affiliés à l'IRCANTEC (titulaires et contractuel - (tous risques avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire).

et donne son accord à l'unanimité pour cette adhésion.

## **Partenariat CCPR réseau action culturelle du SHED**

La Communauté de Communes accompagne les bibliothèques/médiathèques du Réseau du Shed dans la mise en place d'animations en regard d'une thématique annuelle commune définie par les équipes. Elle prend en charge les dépenses engagées dans la mise en place de celles-ci sous réserve de validation par la Commission Culture.

Afin de faciliter le remboursement de frais engagés par les Communes dans ce cadre, il est nécessaire de signer cette convention. La présente convention est signée pour une durée de trois ans à compter de sa date de signature. Elle est reconductible tacitement.

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette adhésion

## **Organisation de la semaine à 4 jours 2024-2027**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 24/06/2021, la commune a opté pour un aménagement des rythmes scolaires sur 4 jours pour le RPI BESSEY-ROISEY. Pour la rentrée scolaire 2025, l'organisation de la semaine scolaire doit être renouvelée.

Les enseignants et les délégués de parents d'élèves se sont d'ores et déjà prononcés pour le maintien de l'organisation existante suivant le vote lors du conseil d'école du 14 mars 2024 : voté à l'unanimité.

Il est proposé au conseil municipal de maintenir la semaine aux 4 jours et horaires scolaires suivants : Jours d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi - Horaires : matin 8h35-11h35 // après-midi 13h20-16h20

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le renouvellement de la dérogation.

## **Questions diverses**

### **Infos PFAS et lettre au procureur**

Depuis 2022, d'importantes doses de PFAS (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées) ont été relevées dans tout le territoire situé au sud de l'agglomération lyonnaise. Tout au long de l'année 2023, de nombreuses analyses ont été effectuées sur un très large secteur, qui englobe notamment les puits de la CCPR, situées au sud de l'agglomération lyonnaise, en aval le long du fleuve Rhône.

Or, il ressort des derniers prélèvements effectués (d'après les informations de l'ARS à jour de janvier 2024) que, pour les deux puits « Charreton » et « Champacalot », situés à Saint-Pierre-de-Bœuf: certaines des analyses ont relevé des concentrations en PFAS supérieures au seuil réglementaire.

De nombreux préjudices sont susceptibles de résulter de la pollution aux PFAS pour les communes du territoire. Confrontées aux mêmes difficultés, de nombreuses collectivités situées dans le Département du Rhône ont déjà déposé plainte contre X auprès du Procureur de Lyon en invoquant diverses incriminations pénales.

Cette pollution concerne aussi directement les communes membres de la CCPR qui pourront également s'associer au dépôt de plainte de la CCPR.

En effet, l'article L. 2212-1 du code général des collectivités territoriales dispose que : « Le maire est chargé, sous le contrôle administratif du représentant de l'État dans le département, de la police municipale, de la police rurale et de l'exécution des actes de l'État qui y sont relatifs ».

Le conseil municipal approuve la décision de s'associer à la CCPR pour porter plainte contre X au regard des incriminations en lien avec la présence anormale de PFAS dans les ressources en eau potable du territoire.

### **Illuminations**

Afin d'embellir les rues du Bourg à l'occasion des fêtes de Noël, le conseil municipal a décidé de procéder à l'achat de nouvelles décorations. Celles-ci seront en LED et seront donc peu consommatrices en électricité.

### **Pilat propre 2024**

La prochaine opération Pilat propre aura lieu le vendredi 14 juin à 18h00. Une petite collation sera offerte à la suite ainsi qu'un partage d'un casse crouste tiré du sac.

### **Elections européennes**

Elles sont prévues le dimanche 9 juin 2024. Elles se tiendront à la salle de la porte ouverte.

### **Recensement**

Le recensement de la population s'est bien déroulé. Dans l'attente des résultats officiels, deux éléments importants sont à noter : une augmentation du nombre d'habitants et une évolution croissante des logements vacants.

### **Pompes à chaleur**

La mairie recense à ce jour de nombreux conflits de voisinage liés à l'installation de pompes à chaleur. Une communication sera faite dans le futur Petit Roisaire.

Prochain conseil : 9 avril 2024  
Séance levée à 22h30